Réd. de la *Gazette du Valais*, Sion

SAMEDI 26 Février 1898 — Nro 17 — XXXVIII ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des Libéraux Valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Suisse : Un an fr. 6. — Six mois fr. 3 50
Trois mois fr. 2 50.
Etranger : (Union postale) fr. 11 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
la ligne ou son espace :
Canton 15 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER ,à **Sion, Lausanne, Genève,** et à l'Imprimerie du journal

ECHOS DE LA VOTATION
DU 20 FÉVRIER

Tout en étant forcés de reconnaître que la victoire des rachatistes est complète, plus que complète, la *Gazette* et l'*Ami* feignent de s'extasier sur le vote du Valais qui a donné 17,662 rejetants contre 5147 acceptants. Si ce résultat peut servir de fiche de consolation à nos organes officieux et amortir les effets réfrigérants de la formidable douche qui s'est abattue sur eux dimanche dernier, tant mieux ! mais il nous est revenu que dans les sphères gouvernementales et dans le nombreux état-major du parti conservateur valaisan la première impression produite a été celle du plus profond étonnement et de la plus amère déception. On n'en revenait pas de ce que, malgré la scission du parti libéral dans le district de Monthey, malgré les dissidences qui se sont fait jour à Martigny et à Sion, les partisans du rachat aient pu grouper plus de 5000 votes affirmatifs.

Aujourd'hui, afin de masquer leur déconvenue, ils affectent presque un air de pitié à notre égard. „5147 voix, c'est tout ce que les efforts des meneurs rachatistes ont pu réunir dans le canton", dit l'*Ami*.

C'est tout, mais c'est beaucoup plus que ne le prévoyaient nos adversaires et plus que nous n'avions osé espérer nous-mêmes. Ce chiffre, nous ne l'avions jamais atteint jusqu'ici dans une votation fédérale, nous ne l'avions pas même approché, si ce n'est lors de la revision de 1874 et du Beutezug.

Pourtant, nous luttions dimanche dans des conditions exceptionnellement défavorables : la pression officielle qui s'est fait sentir d'une façon intense, l'intervention du clergé recommandant même en chaire de voter non au nom de la religion, l'épouvantail de la dette de 517 francs par tête au moyen duquel on a intimidé les populations villageoises, la profusion de proclamations, brochures, affiches et caricatures anti-rachatistes, la question du tunnel du Simplon que l'on a représenté comme absolument compromis en cas de rachat, toutes ces influences et ces moyens d'action, habilement exploités par nos adversaires, rendaient déjà la lutte excessivement pénible pour nous.

Mais, en dehors de cela, nous avions la division dans notre propre camp. Dans le district de Monthey une bonne partie des chefs libéraux se sont posés ouvertement en adversaires du rachat et le résultat de ce district prouve qu'ils ont réussi à nous y faire perdre plus de 400 voix.

Dans le district de Martigny un député libéral s'est séparé de ses collègues rachatistes. A Martigny-Ville, Martigny-Bourg et Martigny-Combe des citoyens libéraux disposant d'une certaine influence ont fait une active propagande contre la nationalisation.

D'autres défections se sont par ci par là produites qui n'ont fait que contribuer à grossir les épais bataillons de la majorité conservatrice.

Eh bien, malgré tous ces désavantages, nous obtenions dimanche le meilleur résultat que nous ayons jamais enregistré. Nous persistons à nous en féliciter, quoiqu'en disent l'*Ami* et la *Gazette*, et nous remercions tous les citoyens valaisans qui, en cette circonstance, ont suivi le Conseil fédéral et la majorité des Chambres.

Les organes conservateurs constatent de plus que de tous les cantons suisses c'est le Valais qui a donné la plus forte proportion de rejetants, et ils s'en font gloire. Libre à eux, mais quant à nous cette constatation ne nous rend pas fiers, car il en ressort que c'est chez nous que l'on comprend le moins bien les nécessités de l'heure présente et que c'est en Valais aussi que l'opposition systématique à tout ce qui vient de Berne est le plus en honneur.

Ce rôle, purement négatif, ne saurait être le nôtre ; à cette politique de réaction, d'immobilisme et d'obstruction nous ne saurions nous associer et c'est pourquoi nous préférons nous trouver parmi les 380,000 vainqueurs Suisses que parmi les 17,000 vainqueurs (?) valaisans.

Rachat des chemins de fer

Nous publions aujourd'hui les résultats de la votation de dimanche pour le Valais, par district depuis Sierre en haut, et par commune depuis cette localité en bas ; nous eussions désiré les donner dans le nº de mercredi, mais il nous a été de toute impossibilité de les obtenir de Sion où nous avions téléphoné pour les avoir. On voudra bien nous excuser ce retard.

Voici les chiffres par commune, le 1er nombre indiquant les *oui*, le 2me les *non*.

DISTRICT DE SIERRE

Ayer 1. 165. — Chalais 15. 191. — Chandolin 0. 42. — Chippis 1. 60. — Granges 50. 23. — Grimentz 0. 52. — Grône 36. 78. — Lens 7. 463. —

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

14

Maître Sauvat

PAR

PAUL LABARRIÈRE

Derrière un pilier, debout auprès de son père, Mlle Sauvat regardait son amie s'avancer vers le chœur, à travers la haie des redingotes noires et des toilettes de cérémonie. Le suisse avait conduit les mariés à leurs fauteuils de velours grenat. Il se tenait derrière eux, l'épée en verrouil, la hallebarde au poing, très digne dans son habit de général, attentif aux mouvements du prêtre qui montait à l'autel.

Alors la nef s'emplit du mugissement élargi des orgues, qui faisaient aux voix aiguës des enfants de chœur une basse triomphale ; et toujours Mlle Sauvat regardait du même côté, quoique la mariée eût disparu dans la foule des assistants. Une rougeur chaude empourprait ses joues. Son cœur battait sous son corsage, avec des frémissements brusques d'oiseau captif. Elle était bien loin de Saint-Nicolas maintenant, bien loin de son père et de Paris, en pleine Bretagne, dans le jardin verdoyant de la villa Corard, contre la haie vive d'épine-vinette. Elle posait ses lèvres sur les naseaux veloutés d'un beau cheval noir, et... — Mais non, elle ne se trompait pas. C'était bien lui, son inconnu du Portrieux, au milieu de l'église, au pied de la chaire. Très distinctement elle voyait son visage pâle encadré par l'assombrissement de la barbe et des cheveux, et ce même sourire, si tendrement ironique, qui l'avait tant irritée lors de leur première rencontre. Elle le retrouvait juste au moment où elle pensait à lui, dans l'évocation folle de ses souvenirs. Le hasard avait de ces bizarreries, dont les superstitieux s'étonnent et qu'ils prennent pour des avertissements célestes.

Au fait, pourquoi pensait-elle donc à ce jeune homme ? Il n'était rien dans sa vie, cependant. Peu lui importait qu'il existât, qu'il fût blond ou brun, obscur ou célèbre. Certes, ce n'était pas le premier venu. Il y avait en lui un certain air de loyale franchise, d'autorité modeste, bien propre à séduire une imagination de pensionnaire. Mais elle, qui entrait dans sa vingt-deuxième année, n'était plus une fillette. Sa raison se révoltait contre ses vagues rêveries des âmes enfantines et se rendait un compte exact de la réalité prosaïque des choses.

Peut-être, s'il eût fallu choisir, l'aurait-elle choisi de préférence à tout autre. Une sympathie instinctive l'attirait vers lui. Vainement elle s'en serait défendue ; mais elle ne voulait pas se marier. Est-ce que son père ne réclamait pas tous ses soins, toute son affection ? Et d'ailleurs, la fille sans dot de M. Sauvat, l'employé à trois mille francs de l'Assurance commerciale, n'avait rien de commun avec le fils adoptif du riche docteur Bouverel.

Tout à coup un mouvement se produisit dans l'assistance. On se levait pour l'Evangile. Le diacre descendit les marches de l'autel, traça le signe de la croix sur le livre tenu par le sous-diacre et commença d'une voix cadencée la lecture des saints versets. M. Sauvat s'était levé comme les autres, et maintenant son dos, arrondi sous le drap soigneusement brossé de sa redingote, cachait à sa fille une partie de la nef. Avec un soupir d'impatience, elle feuilleta son livre de messe et se mit à suivre l'Evangile dans la traduction française : „En ce temps-là, des pharisiens vinrent à Jésus pour le tenter et lui dire : Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit ? Il leur répondit ! N'avez-vous pas lu que celui qui a créé l'homme créa au commencement l'homme et la femme, et qu'il dit : Pour cette raison, l'homme abandonnera son père et sa mère, s'attachera à sa femme, et ils seront tous deux une même chair. Ainsi, ils ne seront plus deux, mais une seule chair. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni."

Elle referma le livre et s'agenouilla sur

Luc 0. 161. — Miège 0. 97. — Mollens 0. 52. — Randogne 0. 67. — St-Jean 0. 93. — St-Léonard 72. 61. — Sierre 110. 163. — Venthône 3. 128. — Veyras 0. 35.

DISTRICT D'HERENS

Agettes 10. 58. — Ayent 4. 298. — Evolène 24. 262. — Hérémence 24. 239. —Maze 1. 94. — Nax 36. 60. — St-Martin 0. 192. — Vernamiège 6. 64. — Vex 53. 187.

DISTRICT DE SION

Arbaz 3. 141. — Bramois 35. 101. — Grimisuat 10. 116. — Salins 15. 86. — Savièse 16. 538. — Sion 321. 613. — Veysonnaz 3. 66.

DISTRICT DE CONTHEY

Ardon 186. 139. — Chamoson 253. 127. — Conthey 239. 418. — Nendaz 18. 479. — Vétroz 94. 75.

DISTRICT DE MARTIGNY

Bovernier 55. 25. — Charrat 88. 7. — Fully 128. 148. — Isérables 42. 145. — La Bâtiaz 55. 41. — Leytron 69. 127. — Martigny-Bourg 127. 85. — Martigny-Combe 46. 119. — Martigny-Ville 189. 91. — Riddes 119. 40. — Saillon 64. 26. — Saxon 182. 37.

DISTRICT D'ENTREMONT

Bagnes 343. 681. — Bourg-St-Pierre 37. 64. — Liddes 66. 129. — Orsières 139. 296. — Sembrancher 90. 60. — Vollèges 41. 126.

DISTRICT DE ST-MAURICE

Collonges 54. 48. — Dorénaz 39. 59. — Evionnaz 49. 120. — Finshauts 7. 98. — Massongex 15. 85. — Mex 0. 38. — St-Maurice 101. 182. — Salvan 194. 277. — Vérossaz 0. 108.

DISTRICT DE MONTHEY

Champéry 59. 83. — Collombey-Muraz 73. 135. — Monthey 235. 233. — Port-Valais 47. 67. — St-Gingolph 98. 35. — Troistorrents 4. 386. — Vald'Illiez 1. 259. — Vionnaz 2. 179. — Vouvry 125. 172.

Récapitulation par districts

	OUI	NON
Conches	13	1117
Rarogne-orient.	3	497
Brigue	100	1065
Viège	36	1802
Rarogne-ocident.	19	980
Loèche	340	1049
Sierre	295	1931
Hérens	158	1454
Sion	403	1661
Conthey	790	1238
Martigny	**1164**	**891**
Entremont	716	1356
St-Maurice	459	1015
Monthey	644	1549
Militaires	7	27
Total	5147	17662

Examinant en détail les résultats de notre canton, l'*Ami* veut voir dans le vote du Bas-Valais un *sanglant démenti* (sic) infligé à M. le conseiller national D., lequel, selon notre confrère, y aurait fait une campagne acharnée.

Notre représentant, ayant voté à Berne la loi de rachat, a estimé qu'il était de son devoir de la soutenir devant les électeurs de son arrondissement et nous ne pouvons que le remercier bien sincèrement de la peine qu'il s'est donnée à cet égard.

Certes, il n'avait pas l'ambition de convertir au rachat les électeurs conservateurs qui, en cette circonstance comme dans tant d'autres, votent aveuglément, de parti pris, *d'après* le mot d'ordre qui leur est donné. Cette ambition, il la bornait à l'espoir d'éclairer les citoyens libéraux rendus hésitants par la lecture de la brochure de M. Numa Droz et un peu désorientés par l'attitude hostile d'une partie de leurs chefs, de raffermir leur conviction et de les engager à aller au scrutin en leur faisant comprendre l'importance de l'œuvre de la nationalisation des chemins de fer.

Ce but a été atteint et le résultat général du scrutin est là pour le prouver. Que dans le district de Monthey la majorité soit négative, cela ne peut surprendre personne, puisque le parti libéral était divisé. L'Entremont donne un beau chiffre d'acceptants et passe avant Monthey ; Martigny, fortement travaillé par les adversaires du rachat, ne se laisse pas entamer et donne environ 1200 acceptants contre 890.

L'*Ami* oublie de signaler les résultats de Martigny-Ville et Bâtiaz, de Saxon, de Chamoson, de Sembrancher ; ignorait-il cependant que M. D. y a parlé du rachat ?

Et si dans cette question — question d'affaire — le parti libéral bas-valaisan n'a pas été absolument unanime, notre confrère peut-il se flatter qu'il en sera de même dans d'autres circonstances ?

Inutile donc d'essayer de tirer du vote de dimanche des inductions pour l'avenir.

L'*Ami* veut faire croire à ses lecteurs que les libéraux de Sion n'ont voté le rachat qu'ensuite d'un mot d'ordre venu de Martigny.

Qu'est-ce que cette insinuation ? Est-ce que peut-être on voudrait prétendre que les citoyens indépendants de la capitale ne sont pas capables de penser et d'agir par eux-mêmes ? Est-ce qu'il leur serait défendu de s'organiser et de soutenir une œuvre aussi vitale que celle du rachat? Est-ce qu'il ne serait plus permis à Sion d'avoir d'autres opinions que celle du gouvernement ou de l'*Ami* ?

Il faut en prendre votre parti, de l'existence d'une opposition libérale à Sion et de son droit d'intervenir dans les votations fédérales, chaque fois qu'elle le jugera utile.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Donnant suite à l'invitation du Comité, le Conseil d'Etat délégue MM. les Conseillers d'Etat Chappaz et Zen-Ruffinen pour le représenter aux fêtes du centième anniversaire de l'acte par lequel la Diète des VII Dizains a accordé au Bas-Valais l'égalité des droits politiques, fêtes qui ont lieu à Monthey le 27 courant.

— La fourniture de 15000 kilos de sulfate de cuivre pour l'approvisionnement des communes est adjugée à MM. Pellissier frères, à St-Maurice, au prix de 46 fr. les 100 kilos.

— Le Conseil d'Etat accorde son homologation au règlement concernant les travaux publics exécutés en manœuvres de la commune de Martigny-Ville.

— Les travaux de curage du canal Sion-Riddes sont adjugés ; 1er lot aux communes d'Ardon et Vétroz; 2e lot à la commune de Conthey ; 3e lot à celle de Sion.

— Les communes ne peuvent être mises au bénéfice d'un droit de préférence sur les autres soumissions pour l'adjudication de travaux publics sur leur territoire qu'en prenant l'engagement de les exécuter elles-mêmes et en régie. Le droit de préférence qui leur est accordé exclut pour elle la facults de servir d'intermédiaire entre l'autorité qui adjuge les travaux et des entrepreneurs particuliers.

— Le Conseil d'Etat décide la promulgation, par insertion au *Bulletin officiel*, des modifications apportées au règlement de la caisse hypothécaire et d'épargne, par le Grand Conseil le 26 novembre 1897.

— M. Louis Ducrey, à Sion, est nommé vérificateur des mesures à la verrerie de Monthey.

— A la suite d'examens satisfaisants il est délivré à M. Etienne Dallèves, à Sion, le diplôme d'avocat.

— Il est accordé les droits d'enseigne ci-après pour la durée de 20 ans : 1° à MM. J.-François Rappaz et Jules Mottet, pour un hôtel-pension à Salenfe, sous le nom de *Hôtel-pension de la Dent du Midi* à Salenfe ; 2° à MM. Félix Métraux et Louis Besse, pour un hôtel à Fionnay, sous le nom de *Hôtel des Alpes*.

Grand cortège de Sion. — Le cortège de bienfaisance organisé à Sion au bénéfice des incendiés de Randogne, aura lieu demain dimanche, 27 courant.

Il sera composé de 350 figurants, 50 chevaux et 10 chars allégoriques.

Ordre du cortège: 1. Un chevalier de l'Ordre de la Bienfaisance; 2. Groupe de seigneurs, XVe siècle; 3. Tambours, moyen-âge; 4. Vieux suisses, (bataille de Morat); 5. Char de la Société du Grütli; 6. Char de la Société des sous-officiers; 7. Société de gymnastique; 8. La „Sédunoise" (harmonie); 9. Groupe et char asiatique; 10. „Rhonesängerbund"; 11. Char allégorique de la Musique (Rhonesängerbund); 12. Noce villageoise; 13. Char de la noce; 14. La „Valéria" (fanfare) 15. Char de montagnards; 16. Char des typographes; 17. L'„Instrumentale" (fanfare); 18. Char des ébénistes; 19. Char des tonneliers; 20. Quêteurs.

Productions par chaque groupe. Exercices d'ensemble par la gymnastique et danse villageoise par la Noce, sur les principales places de la ville.

Un programme plus détaillé figurera au dos du journal „Le Grelot" qui sera vendu, au profit de l'œuvre par le groupe des typographes.

Les 8 principaux groupes auront un quêteur. Le public, toujours si compatissant en présence des infortunes, voudra bien réserver une obole pour chacun d'eux.

Le cortège partira de l'Avenue du Nord, à 1 h. précise.

Le Comité.

Dans le but de faciliter aux habitants du Haut-Valais la vue de ce cortège, la Cie Jura-Simplon mettra en marche un train spécial avec l'horaire ci-après. Le retour a lieu par trains ordinaires.

Départ de Brigue: 10 h. 50; Viège 11,05; Rarogne 11,17; Gampel 11,25; Tourtemagne 11,32; Loèche 11,43; Salquenen 11,54; Sierre 12,06; (soir) Granges-Lens 12,17; St-Léonard 12,24 Sion, arrivée, 12 h. 33.

Sion. — La représentation donnée dimanche soir par la section littéraire du Grütli avait attiré dans la salle de la Vinicole une nombreuse assistance, qui a suivi avec un vif intérêt les péripéties du drame représenté, intitulé l'*Enlèvement*. Ainsi que nous l'avons dit, c'est un épisode très dramatique de notre histoire qui se passe au 15me siècle à Lucerne. L'interprétation de la pièce a été excellente ; aussi les acteurs ont-ils été vivement applaudis, ainsi que pour le bon goût de leurs costumes.

Comme pour les incendiés de Nendaz, la société du Grütli entend faire acte de solidarité ; elle donnera donc une seconde représentation dimanche soir, 27 février, au profit des incendiés de Randogne. L'*Instrumentale* prêtera son concours. Nous espérons qu'un nombreux public répondra à l'appel que ces jeunes gens font à la générosité de la population sédunoise qui toujours est prête lorsqu'il s'agit de porter secours à des sinistrés.

Cours de taille. — Les cours de taille de la vigne donnés par la Société sédunoise d'agriculture auront

---

son prie-Dieu. Ces images du Nouveau-Testament la troublaient. Une sensation étrange de chaleur lui montait à la gorge et l'oppressait. Alors elle essaya de s'absorber dans la contemplation d'un vitrail où un artiste de la Renaissance avait figuré naïvement l'Adoration des mages.

Entre le bœuf et le petit âne gris, l'enfant Jésus, couché de tout son long sur la paille de la crèche, tendait superbement ses pieds potelés, troués de fossettes, vers les trois mages, coiffés de turbans verts et vêtus d'écarlate. La Vierge, en manteau bleu, joignait béatement ses mains sèches, perdue dane une divine songerie, et sur un ciel ruisselant de clarté l'ange annonciateur entonnait son *hosannah* victorieux, et les lames de plomb des jointures coupaient de leurs raies opaques la transparence criarde de sa robe blanche et de sa trompette d'or. Un accident avait décapité saint Joseph, dont le corps sans tête se courbait, au premier plan, dans une attitude résignée de père nourricier.

Mais plus elle regardait, plus sa vision devenait confuse. Les rois mages, l'enfant Jésus, la sainte Vierge, l'Ange annonciateur s'estompaient peu à peu comme dans un brouillard automnal ; et de nouveau, avec son irritante obsession, la scène du Portrieux surgissait à leur place, mais cette fois plus douce, plus attendrie, pleine d'un charme captivant, aux murmures apaisés, et de mystérieuses langueurs.

Maintenant, après l'élévation et le *pater noster*, le prêtre récitait sur les époux la bénédiction consacrée. Sa voix avait des inflexions caressantes. Sa chasteté d'homme d'église insistait complaisamment sur les détails, soulignait, dans une protestation involontaire, les crudités à peine voilées de l'oraison :

— „O Dieu qui avez consacré le mariage par un mystère si précieux que l'alliance nuptiale est la figure de l'union sacrée de Jésus-Christ avec son Eglise ; ô Dieu par qui la femme est unie à l'homme et qui donnez à leur union intime la seule bénédiction dont nous n'ayons été dépouillés ni par la punition du péché originel ni par la sentence du déluge, faites que le joug de votre servante soit un joug d'amour et de paix ; faites que, chaste et fidèle, elle se marie en Jésus-Christ ; qu'elle suive toujours l'exemple des saintes femmes ; qu'elle soit aimable pour son mari comme Rachel, sage comme Rébecca ; qu'elle jouisse d'une longue vie ; qu'elle soit fidèle comme Sara ; qu'elle demeure ferme dans la foi et dans l'observation de vos commandements, afin qu'uniquement attachée à son mari elle ne souille le lit nuptial par aucun commerce illégitime ; qu'elle obtienne de vous une heureuse fécondité ; que sa vie soit pure et irréprochable, et qu'elle parvienne au repos des saints dans le royaume du ciel. Faites, Seigneur, qu'ils voient tous deux les enfants de leurs enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération, et qu'ils arrivent à une heureuse vieillesse."

M. Sauvat écoutait distraitement l'oraison, dont les lambeaux parvenaient jusqu'à lui à travers les sonorités ondoyantes de l'écho sous les voûtes. Le pauvre homme avait sa vision, lui aussi, vision lugubre où ne souriaient ni l'espérance ni l'amour ; et c'était à la sombre salle de l'étude notariale du Valfermé qu'elle le ramenait. Cette cérémonie du mariage remuait en lui un amoncellement sinistre de remords, toujours vivaces, toujours renaissants. Il le comprenait clairement à cette heure, il avait entraîné sa fille avec lui dans l'abîme. Toutes ses illusions croulaient une à une. Depuis quinze ans qu'il végétait à Paris, ses modestes appointemens suffisaient à peine aux besoins de chaque jour. Il avait joint les deux bouts, heureux par échappées de son existence effacée, concentré tout entier dans son amour paternel. Sa fille avait grandi, lui payant au centuple ses sacrifices par son affection profonde et son dévouement de tous les instants, et pour récompense elle était condamnée, par sa faute à lui, par son crime à lui, au célibat éternel. La fille expiait les erreurs du père. Jamais il ne la conduirait à l'autel, rayonnante sous sa couronne de fleurs blanches, au son joyeux des orgues vibrantes. Jamais ses petits enfants ne sauteraient sur ses genoux en l'appelant grand-père.

(A suivre)

lieu le jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 mars prochain.

Prière aux intéressés de s'inscrire chez M. Gollet, caissier de la société.

Départ à 8 heures du matin du sommet du Grand-Pont.

Du Haut-Valais. — *(Corr.)* — Permettez-moi de manifester par la voie de votre estimé journal la grande satisfaction que nous a procurée le vote de dimanche dernier dans le Haut-Valais.

Malgré une pression intense des plus hauts fonctionnaires, qui se sont abaissés à courir de maison en maison pour racoler des *non*, malgré les intimidations du clergé qui n'a pas craint de menacer des flammes éternelles les partisans du rachat, malgré qu'un haut magistrat que nous nous plaisions jusque-là à respecter ait osé profaner la majesté divine en faisant apporter le crucifix sur la table de vote pour terroriser les électeurs qui avaient manifesté des idées rachatistes, malgré tous les autres moyens déloyaux mis en action en cette circonstance, toutes nos communes ont fourni un bon contingent de *oui*. Quelques-unes même, et non des moins importantes, ont dans leur majorité accepté le principe du rachat des chemins de fer *par la Confédération*.

L'Idée nationale, l'Idée *suisse* fait ainsi peu à peu son chemin dans la partie orientale du canton. Vienne le percement du Simplon, alors nous augmenterons et maintiendrons d'une manière définitive le nombre de nos communes où fleurira et fructifiera l'esprit libéral. W.

Martigny. — Les derniers éclats de rire du carnaval sont éteints. Pierrots, dominos, arlequins, toréadors, marquis, etc. etc., ont passé de la brillante féerie des bals masqués au train-train de la vie quotidienne. Cette brusque transition ne s'est pas faite sans regret, on le comprend; mais ne faut-il pas que tout ait une fin ? A la longue les gaîtés de carnaval elles-mêmes perdraient de leur saveur, et le carême vient donc à point y mettre un holà. Tout passe, tout casse et tout lasse.

Le bal de mardi soir à l'Hôtel-de-Ville, était plus attrayant que jamais, et dès les 8 heures il y règnait une extraordinaire animation. Toilettes et costumes rivalisaient d'éclat et de bon goût, et la fanfare a conduit la danse avec une maestria à laquelle on se plaisait à rendre hommage.

Date du recrutement. — On sait que dans le Bas-Valais les opérations du recrutement ont lieu en automne, tandis que dans le Haut, elles s'effectuent au printemps, dans le courant de mai. Le Département militaire cantonal, à la demande du Département de l'instruction publique, ayant adressé à Berne une requête pour que le recrutement se fasse, dans les deux parties du canton, à la même époque, soit au printemps, le Département militaire fédéral a décidé, contrairement à cette réclamation, qu'à l'avenir les opérations du recrutement. ainsi que les examens pédagogiques qui les précèdent, ne pourront avoir lieu, dans tout le Valais, qu'à partir du 15 juillet.

Ensuite de cette décision, le recrutement qui, pour la VIIIe Division, avait été fixé en mai, aura lieu en automne, en même temps que celui de la Ire Division.

Fédération romande d'agriculture. — Jeudi s'est réuni, à Lausanne, le comité de la Fédération romande. Le Valais y était représenté par M. Edouard Dubuis, chef de la section d'agriculture au Département de l'Intérieur. On s'y est occupé spécialement de l'adhésion à la Ligue suisse des paysans et de la reconstitution du syndicat pour l'achat des engrais et des graines fourragères. Les sociétés d'agriculture recevront prochainement les statuts du nouveau syndicat et elles ne manqueront pas de profiter des avantages très importants que leur offre cette utile institution.

D'autre part, nous apprenons que les installations du nouvel établissement fédéral d'essais de semences à Lausanne étant terminées, le Département fédéral de l'agriculture attribue à la nouvelle institution, comme zone d'activité, toute la partie de la Suisse romande dont le français est la langue usuelle. Il invite, par conséquent, les agriculteurs et marchands grainiers de cette région à envoyer leurs demandes d'analyses de semences et de renseignements à l'établissemsnt fédéral d'essais de semences à Lausanne.

Fully. — La victime de l'accident survenu il y a une quinzaine de jours sur l'avenue de la gare de Martigny, a succombé lundi à ses blessures. Il s'appelait Nicolas Theytaz et était originaire de Fully.

Insulteur à gages. — Soigneusement encapuchonné sous le *burnous* de l'anonymat, un correspondant de l'*Ami* qui, paraît-il, a des loisirs de reste, cherche à les utiliser en prenant à partie sans motifs plusieurs instituteurs, par de fausses accusations, des personnalités et appellations aussi triviales qne grossières. Une protestation collective ayant été adressée à l'*Ami* par les calomniés, l'auteur de la correspondance cherche à se disculper en prétendant avoir écrit par inadvertance „pédagogues“ au lieu de „démagogues“ et veut par là faire entendre qu'il n'a pas voulu parler d'instituteurs dans sa première élucubration; il prétend avoir pris au hasard les noms fantaisistes dont il s'est servi; en s'excusant ainsi il remplace tout simplement une tache par un trou et il ferait mieux de dire tout d'un coup: „Je n'ai rien écrit.“ Il se trouble comme un petit enfant menteur qui voit arriver la verge et il oublie de dire que c'est aussi par inadvertance qu'il a écrit: „C'est là une odieuse calomnie et l'expression d'une basse jalousie dont jusqu'ici je n'*eus* (?) pas cru capable un instituteur valaisan.“

Le jésuite en robe courte de l'*Ami* me permettra de lui dire que lancer sous le voile de l'anonymat des diatribes diffamatoires du genre de sa première correspondance, c'est tout uniment une petite infamie dont le public, dans son bon sens et son honnêteté, a déjà fait justice; quant aux excuses entortillées qu'il donne dans sa seconde épître, pour justifier sa conduite, elles soulignent on ne peut mieux sa mauvaise foi et sa déloyauté.

Les expressions grossières, les dénominations de mauvais goût dont il s'est servi, sont réprouvées par les personnes mêmes qu'il prétend défendre.

Il a jugé prudent de ne pas apposer sa signature au bas de sa prose; elle ne lui eût certainement pas fait honneur.

Avec les renseignements que nous avons déjà et en analysant les rodomontades, de ce correspondant aussi arrogant que prétentieux, peut-être, avant même qu'il ne s'y attende, parviendrons-nous à apercevoir le bout de son oreille, nous aurons alors l'occasion de faire connaissance avec ce triste personnage qui se fait un jeu de vilipender son prochain.

O.

Fièvre aphteuse. — Grâce aux mesures très sévères d'isolement qui ont été prises contre la fièvre aphteuse, les écuries de Martigny-Ville sont maintenant complètement débarrassées de cette maladie. Il ne reste plus dans nos environs qu'une écurie à la Bâtiaz qui contient encore du bétail malade, et encore celui-ci est-il en voie de guérison.

Par contre de mauvaises et graves nouvelles nous arrivent de Sierre où, paraît-il, plus de 60 pièces de gros bétail seraient atteintes de cette même maladie.

Sentinelles, veillez !

Confédération Suisse

Le premier acte du rachat. — Mardi est parti de Berne pour Zurich un fontionnaire délégué par le Conseil fédéral auprès de la direction de la compagnie des chemins de fer du Nord-Est pour lui notifier, au nom de la Confédération, la dénonciation du rachat d'un certain nombre de lignes faisant partie du réseau de cette compagnie.

On sait que, pour certaines de ces lignes, la dénonciation devait avoir lieu au plus tard le 26 février.

Emprunt fédéral. — Pour faire suite à son rapport de gestion pour 1897 déjà approuvé, le Département des finances et des douanes informe le Conseil fédéral que la somme entière de 8,557,000 fr. du nouvel emprunt 3 % de l'année dernière a été placée ferme par des ventes successives au dessus du pair. Le produit net moyen de ces ventes est de 100,20 % en chiffre rond. La conversion qui avait eu lieu au pair dans le temps avait cependant grevé les finances fédérales d'une commission aux banques de ¼ % et du droit de timbre français de ½ %. *Il en résulte que l'opération actuelle du placement des titres non convertis constitue un notable bénéfice pour la Confédération* vis-à-vis des conditions de la conversion.

Tel est le résultat de l'opération que les journaux conservateurs invoquaient comme un fait propre à discréditer le rachat.

Ce soi-disant échec financier se résoud en un bénéfice encaissé par la Confédération.

Commerce. — Suivant les calculs de la statistique du commerce suisse, les importations se sont élevées en 1897 à 1,034,051,677 fr. contre 993,859,185 en 1896; les exportations à 698,132,048 fr. contre 688,261,035 en 1896.

Statistique des métiers. — Le Département fédéral de l'intérieur a convoqué mercredi à Berne une commission d'experts chargée d'établir une statistique suisse des métiers.

Nouvelles des Cantons

Fribourg. — *Décès.* — M. Wuilleret, chef du parti conservateur fribourgeois, vient de mourir à Fribourg, à l'âge de 83 ans. Il a joué un rôle important dans le Sonderbund et dans la période du régime radical en 1848, M. Wuilleret était conseiller national depuis 1853, et président du Grand Conseil fribourgeois depuis 1860.

Vaud. — *Une auberge vaudoise à Paris.* — L'Exposition universelle de Paris en 1900 aura, on le sait, son „Village suisse“, à l'instar de celui de Genève; et dans ce village suisse, l'auberge vaudoise, espère-t-on, aura sa place. Une réunion du syndicat des vins vaudois est convoquée, vendredi après-midi, au buffet de la gare de Montreux, pour discuter cette question. Une demande de subvention sera probablement adressée à l'Etat de Vaud.

Genève. — L'*Ecole cantonale d'Horticulture* de Genève continue à prendre une extension toujours plus grande, et cherche toutes les occasions favorables pour perfectionner et étendre l'instruction qui y est donnée. Dernièrement encore il a été construit un grand hangar fermé pour permettre le travail en cas de mauvais temps, le jardin maraîcher a été pourvu de toutes une série de couches pour les cultures hâtées et enfin la lumière électrique a été installée partout.

Une nouvelle année scolaire s'ouvrira le 1er mai prochain; les parents qui désirent placer leurs enfants dans cet établissement feront bien de les inscrire sans retard, car le nombre des places vacantes est limité, et plusieurs son déjà retenues. On peut se procurer le programme de l'Ecole et les conditions d'entrée en s'adressant à M. E. Vaucher, directeur, à Châtelaine, près Genève, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Nouvelles Étrangères

France. — Après 15 audiences longues et mouvementées, qui en feront certainement la cause la plus célèbre du siècle, le procès en diffamation intenté à M. Zola pour la lettre ouverte au président de la République, vient de se terminer.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir pour ceux qui ont suivi les comptes-rendus du procès, la condamnation était inévitable.

On ne lutte pas contre le parti pris d'un président hostile par ordre supérieur à toute lumière et contre la pression de l'état-major général qui a posé, fait sans précédent, au sujet du verdict à intervenir, une sorte de question de confiance.

M. Zola a donc été condamné à 3000 francs d'amende et à 1 an de prison.

Le gérant du journal l'*Aurore*, comme complice, à 3000 fr. d'amende et à 4 mois de prison.

Turquie. — Une vive agitation règne en ce moment dans le nord de l'Albanie (ouest de la Turquie). Des tribus albanaises rivales se livrent depuis quelque temps à des combats sanglants. On croit que le Monteegro encourage les désordres.

Mot de la fin

Un inspecteur scolaire visitant l'autre jour les écoles de B., posait la question suivante au jeune X. dont le père s'est enrichi en exploitant le taux de l'intérêt:

Si on emprunte à votre père 1000 francs avec promesse de rembourser à raison de fr. 250 par an, combien lui devra-t-on au bout de quatre ans?

— Mille francs.

— Mais, mon enfant, vous ne connaissez pas le premier mot de l'arithmétique !

— Possible, mais je connais papa !

III. **Les magasins populaires de Max WIRTH**, à **Zurich, Bâle** et **St-Gall** expédient de l'étoffe en quantité tout à fait suffisante pour: **1 habit d'ouvrier,** extrêmement solide **fr. 5, 1 complet pour Monsieurs,** cheviot pure laine **fr. 12, 1 pantalon pour Monsieurs,** uni ou façonné **fr. 4. 80, 1 vêtement pour garçons** en étoffe durable **fr. 5.** Echantillons d'étoffes pour habits de Messieurs, de garçons et de dames, et marchandises en toile et en coton franc à chacun. Adresse: Max Wirth à Zurich. 3061R

Savon des Princes du Congo.

Le plus parfumé des savons de toilette

3 grands prix, 21 médailles d'or.

Hors concours.

PETITE POSTE

Monsieur Alphonse C., à Rio Grande. Avons reçu lettre et envoi. Vous remercions, nous ferons le nécessaire.

Imprimerie VINCENT & STUDER

F. Jelmoli, S. p. a. Zurich

Fondée en 1833

Dépôt de fabrique en : **Etoffes** pour **Dames, Messieurs** et **garçons, Toileries coton** et **fil, Impressions** et **Couvertures.**

= De quels articles désirez-vous les **échantillons** franco ? =

Gravures coloriées gratis.

Toutes les Nouveautés de la Saison

Vente directe à tout le monde au prix de gros

— **Cheviots** en couleur et noir, p. laine, double larg. le mètre **1 Fr.** —
Lainages Ntés pour **dames,** ca. 3000 différents dessins le mètre de Fr. 7.75 à **75 Ct.**
Lainages noirs p. **dames,** ca. 1000 différents dessins le mètre de Fr. 8.50 à **90 Ct.**
Draperie hommes et **garçons,** ca. 1500 différents dessins le mètre de Fr. 16.50 à **80 Ct.**
Toiles coton, écrues et blanchies, toutes les qual. et larg. le mètre de Fr. 1.95 à **14 Ct.**
Limoge, Fleurettes, Vichy, Oxford, Flanellettes prima le mètre de Fr. 1.15 à **50 Ct.**
Toiles bernoises pure fil et autres toutes les largeurs le mètre de Fr. 9.30 à **55 Ct.**
Nappages pur fil, **essuie-mains** et **torchons** pur fil, le mètre de Fr. 5.— à **40 Ct.**
Couvertures pure laine, multicol. blanc, rouge et mélange la pièce de Fr. 28.50 à **fr. 4.50**
Couvertures de **chevaux** et de **bétail,** toutes grandeurs, la pièce de Fr. 5.80 à **Fr. 140.**

BAINS de MARTIGNY

A partir du 1er mars les bains sont ouverts le samedi et le dimanche matin jusqu'à nouvel avis. 2-2

Fortifications de St-Maurice

Fourniture de vins

blanc et rouge

Le bureau des Fortifications de St-Maurice à Lavey met au concours la fourniture d'environ : 3062

40000 litres vin blanc 1897.
4500 litres vin rouge.
4000 bouteilles vin blanc.
1500 bouteilles vin rouge,

Adresser les soumissions sous plis cachetés, portant la mention „soumission pour fourniture de vins" au dit bureau d'ici au 5 mars prochain avec prix et échantillons où les feuilles de soumission qui contiennent les conditions pouvent être demandées.

Les soumissionnaires resteront liés par leur offres jusqu'au 15 mars 1898.

Voitures

On offre à vendre deux voitures, dont une est neuve.

S'adresser à M. PERA, à Martigny-Ville. 2—1

A vendre

environ 20 quintaux de paille et 25 setiers de vin. — S'adresser à Jean-Joseph BUCHARD, fils de Jean-François, à Leytron.

A vendre

une calèche, 6 places, **un landau, un phaéton,** et **une voiture dite corbeille** à un prix raisonnable.

S'adresser sous chiffres U 1996 La, à l'Agence **Haasenstein & Vogler, Lausanne.**

Une petite famille anglaise

cherche une pension confortable à 3 fr. par jour, ou un appartement meublé. Offre sous H. 1960 N, agence de publicite **Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.**

LIES

de vins nouveaux sont demandées à acheter. — Offres sous chiffre A 100 au bureau du journal. 2—2

On demande

pour la saison d'été une

sommelière de salle.

Bonnes références exigées. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. 4—2

On demande

un apprenti chez M. **Matthys Jean,** boulanger-patissier à la Tour, près de Vevey.

On demande à acheter

pour reproductions photographiques des

vieilles gravures suisses.

Adresser les offres à **S. Burger,** Grand Rue 96, **Montreux.** (H915M) 2-2

FRUITS SECS

Gros pruneaux, nouxeaux, 10 kil. 5.20, 50 kil. 24.50. Poires douces 1re qual. (quartiers) 10 kil. 4.90, 50 kil. 22.50. Quartiers de pommes acides pelées, 10 kil. 7.40, 50 kil. 35—. Noix 10 kil. 4,30, 50 kil. 20.50. Châtaignes sèches, 10 kil. 3.30, 50 kil. 15—. Riz, gros grains, 10 kil.3.40, 50 kil. 16.50. Semoule de maïs rouge foncé, 10 kil. 2.60, 50 kil.12—. Oignons, 20 kil. 2.20, 50 kil. 10—.

J. WINIGER, Boswyl et A. WINIGER, *Au Bon Marché,* **Rapperswil.**

Chaussures

A remettre à MONTHEY, pour cause de santé, un joli magasin de chaussures, jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser par écrit à MM. **Haasenstein & Vogler, à Sion,** sous chiffre H 6081 S.

5000 Paires Souliers

expédiés contre remboursement aux prix excessivement bas, suivants :

Bottes de travail très fortes, double semelle,	N° 40-47	Fr.	12 —
Souliers très montants, à languette,	„ 40-47	„	15 50
Souliers de travail, forts,	„ 40-47	„	5 95
„ „ très forts, cuir génisse,	„ 40-47	„	6 80
„ **à lacets,** pour hommes, façon militaire,	„ 40-47	„	7 90
„ **à lacets,** pour messieurs,	„ 40-47	„	8 90
Bottines pour messieurs, très fortes,	„ 40-47	„	8 50
Souliers à lacets, pour dames. montants,	„ 36-42	„	5 80
„ „ „ „ fins, pour le dimanche,	„ 36-42	„	7 90
Bottines pour dames,	„ 36-42	„	6 50
„ „ „ fines pour le dimanche,	„ 36-42	„	7 40
Souliers bas, pour dames, prima,	„ 36-42	„	5 50
„ „ „ „ prima pour le dimanche,	„ 36-42	„	6 80
„ „ „ „ jaune, toile à voile,	„ 36-42	„	5 40
Souliers garçons, très forts,	„ 30-35	„	4 90
„ „ „ „	„ 36-35	„	5 90
Souliers fillettes, montants,	„ 26-29	„	3 70
„ „ fins pour le dimanche,	„ 26-29	„	4 70
„ „ montants,	„ 30-35	„	4 70
„ „ fins, pour le dimanche,	„ 30-35	„	5 70
4000 chemises pour le travail, très grandes, 1re qualité,		„	1 75
2000 pantalons de travail, toutes grandeurs,		3	3 70

Hans HOCHULI, à la Waarenhalle, **Fahrwangen** (Argovie).

LOTERIE

en faveur de l'Université de Fribourg (Suisse)

Autorisée par arrêté du gouvernement en date du 22 Février 1892.

Emission de la 4me Série à fr. 1 le billet.

Tirage le 6 juin 1898

Pour frs. 10 = 11 billets ; pour frs. 20 = 22 billets etc. Grande Provision aux revendeurs.

Primes de la 4me Série : frs. 50,000, 10,000, 5,000 à 20 frs.

Les billets de toutes les séries participent encore à deux tirages supplémentaires avec

des primes de frs. 200,000, 100,000, 50,000, 20,000, 10,000, etc.

Les commandes et toutes les correspondances doivent être adressées à

la Direction de la loterie FRIBOURG.

12 1

Dépôt à **Martigny** chez **MM. Gross & Menoud.**

B. B. — Dans le but de pouvoir expédier les listes des futurs tirages, nous prions les porteurs de billets des séries 1, 2 et 3 de bien vouloir nous indiquer les Nros de leurs billets et leur adresse actuelle.

Moteurs à pétrole

Système Capitaine

La meilleure construction éprouvée par la pratique. Plus de 5000 moteurs en marche.

Les plus économiques
Consommation de pétrole : 7 centimes par cheval et par heure suivant certificats.

Construits par

J. WEBER & CIE

ateliers de construction et fonderie à **USTER**

Agence générale pour les cantons de Berne, Soleure Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Genève et Valais :

Comptoir Industriel de Berne :

A. SCHOPFER

Concours de travaux

Il est ouvert un concours pour l'exécution des **travaux de charpente, de menuiserie, de serrurerie et de la couverture en ardoises du toit** pour un magasin à Dailly (Fortifications de St-Maurice). Ces travaux seront adjugés à un seul entrepreneur.

Les entrepreneurs suisses pourront prendre connaissance du plan, du mètré et des conditions au bureau fédéral de constructions à St-Maurice du 25 février au 5 mars. Les soumissions devront être déposées à ce bureau au plus tard le 5 mars.

Berne, le 19 février 1898.

BUREAU DU GÉNIE FÉDÉRAL, Section des fortifications.

OH1025 2-2

Ménagères ! Vous ne pourrez d'aucune autre façon préparer pour un prix aussi modique un potage pareil à celui que vous ferez avec les

Potages à la minute **MAGGI**

En vente en tablettes à 10 centimes pour 2 bons potages, chez :
Adrien FONTAINE, **Monthey.**

Confettis et Serpentins

1.20 le kilo 2.50 le cent

Spécialité de Médailles pour fêtes et concours

C. DEFAILLY

RUE DU RHONE, 46, GENÈVE

Imprimerie, Lithographie

et Atelier de Reliure

VINCENT & STUDER

MARTIGNY